

Fonctionnement et Règlement interne de la restauration et de la garderie périscolaire

Mise à jour : juillet 2026

Le groupement scolaire de Savignies, Pierrefitte en Beauvaisis, Le Mont Saint Adrien et la Neuville Vault propose aux enfants scolarisés dans ses écoles un service de restauration scolaire et un accueil périscolaire.

L'inscription à la cantine et/ou à la garderie périscolaire

Un système de réservation et de paiement se fait **uniquement** par l'intermédiaire de la plateforme « **Gestion-Cantine.com** ».

Pour se faire :

Connectez-vous à votre espace personnel avec votre identifiant et mot de passe. Les nouveaux parents souhaitant bénéficier des services de cantine et de garderie périscolaire doivent s'adresser au secrétariat du SIRS afin d'obtenir leurs accès à la plateforme de réservation.

Veillez à respecter les horaires de réservation sans quoi votre enfant ne pourra s'inscrire aux services de restauration ou de garderie. La commande des repas est déclenchée automatiquement auprès de notre prestataire à J-1 (jours ouvrés) à 9H.

Service		Jours ouverts - butoir	Heure- butoir
Cantine Réservation en jours ouvrés.	- Du lundi - Du Mardi - Du Jeudi - Du Vendredi.	- Le vendredi précédent - Le lundi précédent - Le mercredi précédent - Le jeudi précédent.	Avant 9h00.
Garderie	Pour le jour J	Jour J	Jour J avant 7h15 du matin

Attention aux jours fériés.

Le paiement (cantine et garderie) se fait lors de la réservation par le système PayFIP de la DGFIP. Le paiement valide la réservation. Sans paiement validé, votre enfant ne pourra bénéficier d'aucun service de cantine ou garderie.

Les conditions d'annulation d'une réservation

Toute annulation respectant les délais impartis (voir tableau ci-dessus) déclenche un avoir à valoir pour une prochaine réservation.

Toute réservation non annulée dans les délais reste due par la famille. Cette clause s'applique également en cas de maladie de l'enfant (même avec certificat médical, absence d'un professeur des écoles, absence de transport scolaire.

La génération de liste

Chaque enseignant reçoit chaque matin par mail la liste éditée des enfants de sa classe inscrits à la cantine et à la garderie

Le personnel encadrant du périscolaire dispose d'une liste de pointage des enfants inscrits à la cantine et à la garderie

La fiche de renseignements

Sur le site de réservation cantine-garderie, une fiche de renseignements pour chaque enfant est à compléter. Cette fiche de renseignements permet au personnel du Sirs d'organiser le suivi de votre enfant (garderie, cantine, et transport scolaire) avec notamment les numéros de contact des familles. Cette fiche **complétée dans son intégralité** est à rendre dès la rentrée au personnel du Sirs (Florine LEBAS, référente).

Le Sirs se réserve le droit de désactiver le compte famille en cas de non-restitution de cette fiche de renseignements à la rentrée de septembre.

La restauration

Modalité d'accueil

Les enfants sont accueillis tous les jours d'école de 11h25 à 13h25.

Cette période comprend : le passage aux sanitaires et aux lavabos, le repas proprement dit et les activités de détente accompagnant cette période.

Seuls les enfants inscrits à la garderie périscolaire sont acceptés dans les locaux sur cette plage horaire.

Les enfants de maternelle sont pris en charge dès leur sortie de classe par les encadrants du périscolaire et accompagnés à la cantine située dans les locaux de l'école maternelle. La plage repas s'étale de 11h30 et 12h30

Les enfants de primaire sont pris en charge par une seconde équipe d'encadrants du périscolaire. Après regroupement sur le site scolaire de Savignies (plusieurs écoles en élémentaire), ils sont accompagnés par bus à la cantine de la salle des trois villages. La plage repas s'étale de 11h50 et 12h50.

Les paniers repas fournis par les parents sont **strictement interdits** à l'exception des enfants présentant des allergies alimentaires sévères et disposant d'un projet d'accueil individualisé (PAI actualisé)

Le service de restauration ne pourra pas accepter les enfants dont le régime est incompatible avec les possibilités de service.

Le prestataire et les menus

Les repas sont livrés par la société Convivio en liaison froide et réchauffés sur place par les agents de restauration.

Le repas est constitué de 4 composants : 1 entrée froide ou chaude, 1 plat protidique (animal ou végétal) accompagné de féculents ou légumes, d'un produit laitier et d'un dessert. Un composant est retiré au choix entre entrée, produit laitier ou dessert.

Un repas végétarien est proposé chaque semaine.

Un repas de remplacement est proposé pour les enfants ne mangeant pas de porc.

Les menus sont établis pour un trimestre par les agents du périscolaire en collaboration avec la diététicienne de la cuisine centrale de notre prestataire. Ils sont consultables sur le site de réservation et affichés à l'entrée des cantines pour être consultables par les enfants.

La garderie périscolaire

Les enfants sont accueillis tous les jours d'école :

- Le matin de 7h30 à 8h30
- Le soir de 16h25 à 18h30 (respecter l'heure de fermeture)

Les enfants inscrits à la garderie sont accueillis dans les locaux de la maternelle.

Le matin, les enfants sont pris en charge dès leur arrivée par les encadrants du périscolaire. Ces derniers, en fin de période de garderie, s'assurent que les enfants s'orientent vers l'école où ils sont scolarisés (bus pour les sites périphériques)

Le soir, les enfants inscrits à la garderie sont pris en charge dès leur sortie de classe par les encadrants du périscolaire et accompagnés dans les locaux de l'école maternelle.

Après le goûter, des activités selon les saisons sont proposées par les encadrants du périscolaire.

Une salle surveillée par un encadrant est proposée aux enfants souhaitant faire leurs devoirs ou s'adonner à la lecture.

Un goûter au nom de l'enfant sera fourni par la famille.

Seuls les enfants inscrits au restaurant scolaire sont acceptés dans les locaux sur cette plage horaire.

Un registre de prise en charge doit être visé par la personne qui vient chercher l'enfant à la garderie du soir.

Seules, les personnes dûment nommées sur la fiche de renseignements sont habilitées à reprendre l'enfant (sauf dérogation justifiée des responsables parentaux).

La tarification des services proposés

Voir la délibération du conseil syndical disponible sur le site de réservation.

Hygiène et santé

Les enfants s'engagent à respecter les consignes d'hygiène élémentaires donnés par les agents de restauration.

Le personnel de restauration n'est pas habilité à administrer des médicaments à un enfant.

Il n'est pas davantage possible pour un enfant de prendre seul un traitement médicamenteux.

La prise de médicament sur le temps périscolaire est soumise pour le traitement des allergies alimentaires, de l'asthme ou de toute autre pathologie à un protocole particulier devant être cadré par un document officiel incluant la famille, le médecin traitant, le médecin scolaire et le périscolaire.

En cas de maladie ou d'accident de l'enfant, les parents sont immédiatement informés sous réserve d'une fiche de renseignement **dûment remplie**. En cas d'impossibilité, les agents de restauration sont autorisés à prendre les mesures d'urgence nécessaires.

Les respect des règles

Les enfants doivent adopter un comportement compatible avec le fonctionnement des services. Les adultes qui encadrent et assurent les services doivent être respectés.

Les enfants s'engagent à suivre la charte de bonne conduite affichée dans les locaux de restauration.

Pour rappel, le téléphone mobile est proscrit ainsi que tout objet connecté.

Toute dégradation ou bris de matériel volontaire sera à la charge de la famille.

Tout comportement d'indiscipline perturbant le déroulement des services fera l'objet de l'enregistrement d'une fiche d'incidence. Il sera porté à la connaissance des responsables de l'enfant en cas de récurrence d'un tel comportement.

En cas de mauvaise volonté manifeste, après contact avec la famille, une commission de discipline composée de membres du SIRS et de parents d'élèves élus se réunira et décidera des sanctions à prendre : avertissement, exclusion temporaire ou définitive.

Acceptation du règlement

Le présent règlement, validé en se connectant aux services de réservation, est considéré comme lu et accepté par les parents.

Les parents sont conviés à apporter leur concours en ce qui concerne l'application de ce règlement et nous les prions de bien vouloir lire et commenter ces instructions avec leur(s) enfants ce jour et à intervalles réguliers durant l'année.

S.I.R.S
PIERREFITTE, SAVIGNIES
LANEUVILLE VAULT LE MONT ST ADREN
60112 PIERREFITTE EN BEAUVAISIS



Michel ROUTIER